Communauté de communes
Marches du Velay Rochebaron

N°8, Octobre, Novembre 2021

Les Échos de Valprivas

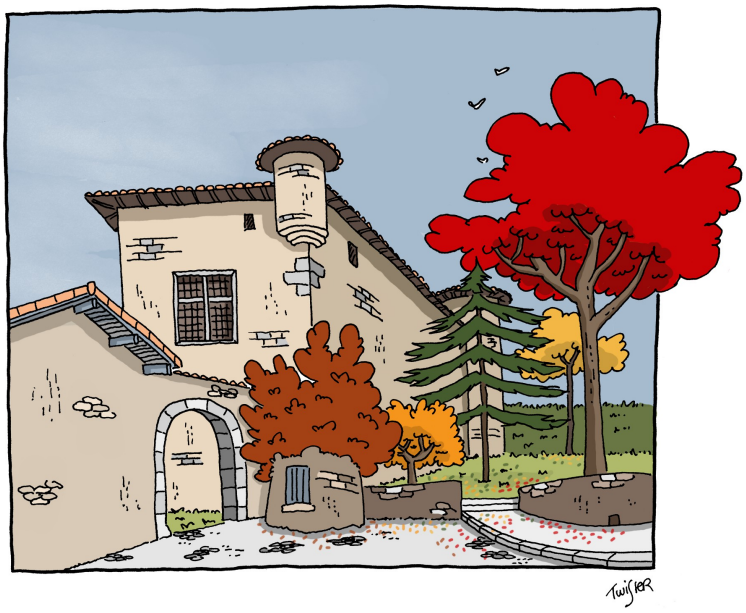

Dictons des mois de l'année :

« Ceux d'Octobre sont sérieux, travailleurs et courageux

C'est en Novembre qu'il faut chercher les plus fidèles amitiés »

La Ninou de chez Muta !

Bulletin municipal IPNS à 350 exemplaires
Comité de rédaction : commission communication
Directeur de la publication Claudine Liothier, maire de Valprivas

Le Mot du Maire

Depuis 2005, notre carte communale n'a pas évolué, contrairement aux lois encadrant l'urbanisme...
Dans ce numéro, vous trouverez en plus des rubriques habituelles, **des éléments détaillés** (p8 à 12) concernant le **projet P.L.U.** démarré en Septembre 2021.
Le processus va être long (environ 3 ans) avant son adoption finale par le conseil municipal.
Un première réunion a déjà eu lieu avec nos agriculteurs. C'est le cabinet d'études **Réalités** qui nous accompagne tout au long de l'élaboration de ce document d'urbanisme.
Même si certains enjeux (**zéro artificialisation nette des sols en 2050**) semblent éloignés de notre réalité, il faudra pourtant se positionner dans les ambitions et les directives définies par l'État. De plus, le **Pays de la Jeune Loire** dont nous faisons partie, a déjà fixé des objectifs en 2017 que nous devons intégrer dans notre démarche (**consommation des surfaces)**.

Notre souhait en s'engageant sur un un tel dossier est de pouvoir encore proposer et décider pour notre commune.

Par ailleurs, nous renouons avec deux agréables traditions à la maison de la Presle!!!

- Le **9 Janvier 2022** auront lieu les **vœux de la municipalité**.
- Le **14 Janvier 2022** nous serons réunis pour **le repas des aînés.** Les personnes ne pouvant assister au repas recevront un colis distribué par les élus.

Dernière minute

Le dossier d'adressage est toujours en cours de réalisation. Il concerne principalement les hameaux. Toutefois, **les habitants du bourg** n'ayant pas de plaque de numérotation peuvent se faire connaître en mairie.

Retour sur la Commémoration du 11 Novembre
avec la participation des enfants de l'école!

Travaux en cours

Débroussaillage / Élagage

Une journée élagage a été organisée courant septembre. Les élus et les cantonniers se sont employés à la réouverture de chemins embroussaillés et enclavés.

Cette action a été effectuée sur des chemins situés dans le prolongement de ceux liés aux travaux des pistes forestières. Ceci afin d'améliorer la circulation sur l'ensemble du réseau forestier concerné.

Quelques jours plus tôt, les cantonniers avaient effectué le débroussaillage à l'aide du tracteur et du broyeur d'accotement de la commune. Ensuite, des travaux d'élagage ont été réalisés par des élus sur le secteur Lavaltaillet-Chanteloube.

Le Bouchet

Des travaux de point-à-temps ont été entrepris sur le hameau du Bouchet. Nous avons profité des travaux d'enrobés de Valprivas, Chomont et Chanteloube pour récupérer de la matière à appliquer dans les nids de poules.
Cette intervention n'est qu'une solution à très court terme afin de permettre à la portion le Bouchet–Le Perrier de passer l'hiver. Des travaux plus conséquents (enrobé) sont prévus au **printemps 2022** sur ce réseau très endommagé.

Dossiers en cours

Enrobé :

De nouveaux travaux d'enrobé ont été réalisés sur la commune. Il s'agit des portions de La Chaud (Valprivas), du croisement des casses (Chanteloube) et de la rue du camping (Chomont).

Les travaux réalisés par l'entreprise Colas sont intervenus afin d'améliorer les voies communales. Ces axes, très empruntés, commençaient à montrer d'importantes dégradations. Il apparaissait nécessaire d'agir rapidement afin d'éliminer d'éventuels surcoûts futurs.

La municipalité souhaite s'engager dans une politique de réfection, d'entretien et d'amélioration des voiries communales sur le long terme. Malgré des coûts d'application importants, l'enrobé semble être la solution la plus durable.

Il est prévu, **en début d'année 2022**, la réfection d'une portion très dégradée de la voirie communale du Bouchet (en partant du jeu de boules en direction du Perrier).

Chomont, rue du camping

Chanteloube, Carrefour

Valprivas, chemin du stade

Enfouissement de la fibre :

Le déploiement de la fibre se poursuit sur la commune. Des travaux d'enfouissement ont eu lieu du Bourg de Valprivas jusqu'au hameau du Besset. La région Auvergne Rhône-Alpes s'est engagée à raccorder **91%** des logements d'ici la **fin 2022**.

Vous pouvez suivre l'avancement du déploiement dans la commune sur l'adresse suivante :
https://www.auvergne-numerique.fr/carte-fibre-v2/

C'est votre participation

Dans ce numéro des Échos, Jean-Michel Porte éleveur de vaches allaitantes et cuniculiculteur (éleveur de lapins), nous a transmis un article concernant un concours professionnel départemental.

Journées Allaitantes 2021

Le 19 Septembre 2021 avait lieu la journée allaitante à Saint-Paulien.
Cette manifestation est organisée tous les 2 ans par la chambre d'agriculture de Haute-Loire et les syndicats de races allaitantes.
Lors de cette journée les races bovines allaitantes de notre département (Aubrac, Charolaise, Limousine, Salers) sont en concours.
Cet événement permet aux éleveurs de partager un bon moment de convivialité après l'arrivée de leurs animaux sur le site le samedi soir.

Le dimanche, place au concours des différentes races, cette année le juge de la race Limousine venait du Cantal.
Jean-Michel Porte a participé à ce concours avec 3 animaux (1 adulte et 2 génisses de 1an).
L'éleveur a obtenu 1er prix avec **Maitika** en vache adulte et un 2ème prix de section avec **Rayonnance** en génisse.
Ce concours crée une dynamique entre éleveurs et permet de faire progresser les élevages et la belle race Limousine.
Rendez-vous dans 2 ans pour une nouvelle édition, mais avant, en 2022, aura lieu l**e comice agricole de l'E.P.V.A. à Viverols le 04 Septembre 2022.**

Nous remercions très chaleureusement
Mr Porte pour cet article.
Cette rubrique est ouverte à tous, vous pouvez envoyer vos articles à
service.communication@valprivas.fr

Vie de la commune

Réunions des Hameaux

Les premières réunions hameaux ont eu lieu:

- le 30/09/2021 avec les habitants du Besset et de Bataillet,
- le 19/11/2021 avec ceux de Chanteloube.

Ces rencontres ont pour objectif de présenter/expliquer les actions du Conseil Municipal mais surtout d'écouter et de recueillir les attentes de la population du village.

De nombreux sujets ont été évoqués comme la fibre, la couverture de téléphonie mobile, le Plan Local d'Urbanisme, les travaux de voirie...

Réunion du Besset

Réunion de Chanteloube

Réunion de territoire:

Le mercredi 15 septembre 2021 a eu lieu une réunion de territoire regroupant les communes membres des **2 syndicats d'eau et d'assainissement**.

Les objectifs de cette rencontre étaient multiples :

- présenter aux élus leurs fonctionnements,
- évoquer avec chaque commune les projets en cours et ceux à venir afin d'anticiper les éventuels investissements syndicaux et de coordonner au mieux les travaux avec les communes,
- répondre aux questionnements sur le fonctionnement des services, sur les attentes et sur la place du syndicat des eaux au sein du territoire,
- exposer les orientations possibles de la gestion de l'eau et de l'assainissement à l'**horizon 2026**.

Pour informations/rappels :

- Le **S.E.A.V.R.** (Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural) est un **syndicat de compétence** qui détermine la politique de l'eau et de l'assainissement sur le territoire,
- Le **S.G.E.V.** (Syndicat de Gestion des Eaux du Velay) est un **syndicat de gestion** qui exploite et entretient les réseaux et équipements patrimoniaux du SEAVR.

P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Par délibération du **24 septembre 2021**, le Conseil Municipal a adopté le principe de l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme (P.L.U.). Ce projet important doit être mené en **concertation** avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, selon l'article L.103.2 du code de l'urbanisme.
Le bulletin municipal est un des supports choisis pour communiquer/informer sur ce sujet.
Ce premier document explicatif nous a été transmis par le cabinet d'études **Réalités** qui nous assiste sur ce dossier complexe.

L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

La commune de Valprivas dispose d'une carte communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 10 novembre 2005 et co-approuvée par arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2005.
Le conseil municipal s'est interrogé sur la révision de la carte communale ou l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Ce document, plus complet, permet de mieux gérer l'évolution de la commune, de programmer et échelonner les secteurs à urbaniser, de définir un règlement permettant une meilleure insertion des constructions au sein de l'architecture de la commune et des paysages, et dispose d'outils permettant de mieux gérer les projets communaux.
Les élus ont ainsi **opté pour l'élaboration d'un PLU et prescrit cette procédure par délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2021.**
L'élaboration du PLU est confiée au bureau d'études Réalités Urbanisme et Aménagement.

POURQUOI ENGAGER L'ELABORATION DU PLU ?

L'élaboration du PLU de la commune vise tout d'abord à se mettre en compatibilité avec les orientations du SCOT de la Jeune Loire et ses rivières approuvé le 2 février 2017. Il s'agit également de définir un projet de territoire cohérent avec l'évolution communale, tenant compte des projets communaux, afin de maintenir un cadre de vie agréable, de dynamiser la vie communale, tout en tenant compte des enjeux agricoles, naturels et de réduction de l'artificialisation des sols.

La délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2021 définit les objectifs, à savoir :

- la mise en compatibilité du PLU avec les orientations du SCOT de la Jeune Loire et ses rivières approuvé en 2017,
- l'intégration des documents supra-communaux, qu'est notamment le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), et des lois d'urbanisme,
- la définition d'un projet communal pour un horizon d'une dizaine d'années,
- la prise en compte de l'évolution socio-économique de la commune, en encadrant le développement communal, maîtrisant l'urbanisation et définissant des objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espace, favorisant la densification des opérations d'habitat, la diversité des formes d'habitat et la mixité sociale, réduisant l'artificialisation des sols,
- le maintien et développement de l'économie locale, avec la préservation des commerces et services de proximité dans le bourg, du maintien du potentiel agricole…
- l'identification des bâtiments pouvant changer de destination dans les zones agricoles et naturelles tout en préservant l'avenir de la profession agricole
- la prise en compte de l'existence ou de l'évolution de projets ou besoins spécifiques ayant une influence sur le projet commune ou nécessitant une inscription réglementaire
- la définition d'emplacements réservés pour mettre en œuvre des projets communaux
- l'intégration d'un règlement d'urbanisme permettant de mieux gérer l'architecture des constructions et leur implantation pour favoriser une bonne intégration au sein du contexte paysager et architectural de la commune

- la prise en compte des aspects environnementaux de manière globale et transversale, sur la traduction de la trame verte et bleue, la préservation des secteurs humides, la retraduction du corridor d'échelle intercommunale, sur la limitation de la consommation d'énergie...,

Cette élaboration du PLU va être conduite avec **la participation des personnes publiques associées** qui émettront un avis sur le projet de la commune, à savoir l'Etat via la Direction Départementale des Territoires (DDT), le Conseil Départemental, les chambres consulaires, la communauté de communes des Marches du Velay Rochebaron, le Pays de la Jeune Loire, les gestionnaires des réseaux...

Cette élaboration est également élaborée **en concertation avec la population**.

DANS QUEL CONTEXTE SE DEROULE LA REVISION DU PLU ?

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) en 2000 :
La loi SRU du 13 décembre 2000 a complètement modifié le code de l'urbanisme. Elle traduit la volonté de **promouvoir un développement des territoires plus cohérent, plus durable et plus solidaire**. Sa devise est de **« reconstruire la ville sur la ville ».** Pour répondre à cet objectif, la loi apporte des réformes profondes dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat et des déplacements.

Les lois Grenelle de l'Environnement (Engagement National pour l'Environnement) en 2010 :
Cette loi vise une meilleure prise en compte de l'environnement, une meilleure utilisation des espaces, et une **économie du foncier, une économie des énergies, une incitation aux énergies renouvelables, une limitation des déplacements…**

Les lois Alur, LAAAF, Macron,...en 2014 :
Ces lois renforcent **la limitation de la consommation d'espace, la lutte contre l'étalement urbain, la densification des secteurs urbanisés, la protection des espaces agricoles et naturels**,...

La loi sur la Biodiversité de 2016 et le plan Biodiversité de 2018 :
Ces lois renforcent encore la protection du patrimoine naturel par la préservation et **la remise en état des continuités écologiques** et la possibilité d'introduire un pourcentage d'espaces non imperméabilisés, des **coefficients de biotope**.

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 :
Cette loi introduit la **notion de zéro artificialisation nette à horizon 2050, visant ainsi à réduire à 0 la perte nette de biodiversité en France**.
Il s'agit ainsi de **réaliser un bilan de la consommation d'espace** sur les 10 dernières années et de se donner un **objectif de réduction du rythme de l'artificialisation (diminution de moitié d'ici 2030)**.

Les grands principes qui dirigent les documents d'urbanisme sont :

- **d'assurer l'équilibre** entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales, le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, et l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, la protection des sites, des milieux et paysages naturels, et la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- **d'assurer la qualité urbaine, architecturale et paysagère**
- **de respecter la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat** en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs
- **d'assurer la sécurité et la salubrité publiques, la prévention des risques**
- **de protéger les milieux** naturels et les paysages, la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

- **d'utiliser l'espace de manière économe, de lutter contre l'artificialisation des sols**, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme, **de lutter contre le changement climatique** par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables

- **de promouvoir le principe de conception universelle pour une société inclusive** vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.

LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX :

Dans cette démarche de PLU, la commune doit respecter un certain nombre de documents qui s'appliquent sur le territoire.
Il s'agit notamment :

- **Du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)** 2020-2030, approuvé le 10 avril 2020

- du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Jeune Loire et ses rivières** approuvé le 2 février 2017, qui fixe des principes, par secteurs géographiques, en terme de croissance démographique et de l'habitat, de développement économique, d'infrastructures de transport, de préservation de corridor écologique, de coupure verte,…

Valprivas est considéré comme un village dans l'armature territoriale du SCoT.
Il est nécessaire de prioriser l'urbanisation au sein de l'enveloppe bâtie et de limiter l'extension des zones constructibles à 6,5 % de l'enveloppe bâtie entre 2017 et 2035. La densité minimale moyenne de l'ensemble des logements est de 10 logements à l'hectare.

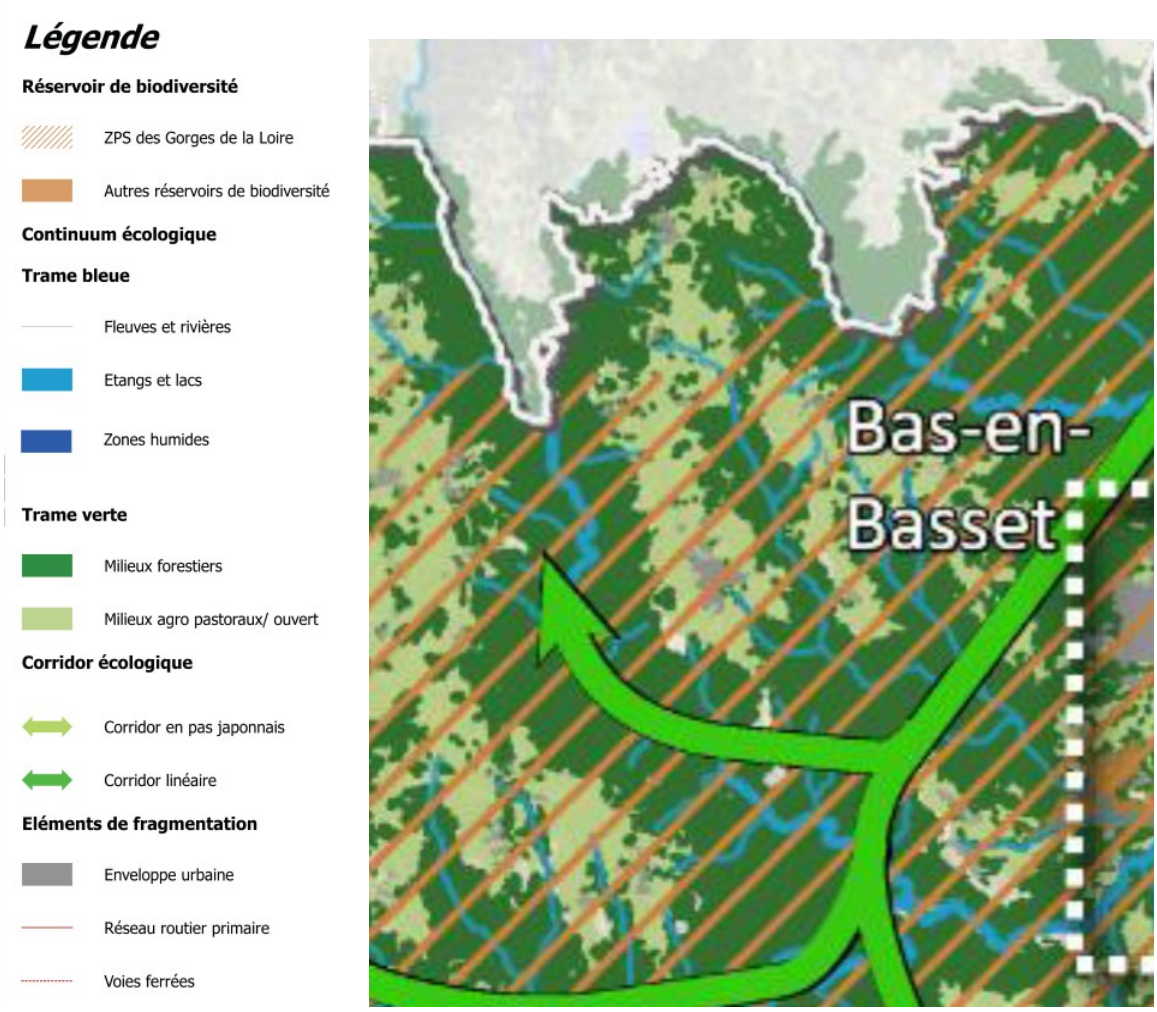

- par ailleurs, le Porter A Connaissance de l'Etat informe de toutes les prescriptions nationales particulières, les différentes **lois et servitudes d'utilité publique** à prendre en compte dans les P.L.U.

Tous ces documents, prescriptions, lois, doivent être pris en compte lors de l'élaboration du PLU.
Ils limitent et encadrent la marge de manœuvre de la commune.
Ils sont consultables en Mairie.

QUELLES SONT LES ELEMENTS IMPORTANTS DU PLU ?

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE :

Valprivas est concerné par **plusieurs mesures de protection environnementale** :
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II : « Haute vallée de la Loire »
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux : « Vallée de la Loire : Gorges de la Loire »
- Site Natura 2000, directive Oiseaux : « Gorges de la Loire ».

Dans ce cadre, **une étude d'évaluation environnementale** est menée dans le cadre de l'élaboration du PLU par Luc Laurent, Bioinsight, de manière à intégrer la thématique environnementale au centre du projet communal.
Il s'agit d'une **démarche itérative menée sous forme d'allers – retours** entre la définition des enjeux du territoire, du projet communal et les incidences sur l'environnement de manière à les minimiser au maximum. L'objectif est d'enrichir le projet de PLU pour l'adapter et le consolider, devenant un outil de valorisation du territoire.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) :

- Le PLU ne fixe plus uniquement les modalités d'application des sols, il constitue un véritable projet de territoire, défini dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), pièce obligatoire du P.L.U..
- Il doit définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour guider le développement de la commune dans les 10 années à venir.
- Ce document va définir les objectifs en matière de réduction de l'artificialisation des sols sur les 10 prochaines années, par rapport aux 10 années précédentes, avec un objectif de réduction de moitié d'ici 2030.
- Il est le pivot de l'ensemble du dossier et constitue le cadre de cohérence, le fil conducteur du zonage et du règlement. Il ne s'impose pas directement aux autorisations d'urbanisme.

Le P.A.D.D. constitue la colonne vertébrale du P.L.U.. A partir de ce document seront établis le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation. Ce document fera l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal et d'une concertation avec la population.

LA CONCERTATION :

La concertation est un moyen d'informer la population tout au long de l'étude, de lui permettre de réagir au fur et à mesure que le projet prend forme. **Elle concerne donc l'évolution générale de la commune et prend en compte uniquement l'intérêt public.**

- Elle porte sur le projet communal, projet de développement de la commune pour les 10 ans à venir, en termes **de croissance, de développement économique, d'équipements, de déplacements, de préservation d'espaces naturels et agricoles,…**

- Concertation ≠ enquête publique :
  - La concertation porte sur l'intérêt public
  - L'enquête publique porte sur les intérêts privés

- Les modalités ont été définies par délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2021 :
  - Mise à disposition en mairie d'un cahier de concertation destiné à recueillir les observations et les suggestions du public pendant la procédure
  - Mise à disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, de documents d'étude, tels que le porter à

connaissance de l'Etat, le diagnostic de territoire, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- Rédaction d'articles au sein du bulletin municipal
- Animation d'une réunion publique de concertation pour présenter le projet communal, pendant laquelle les habitants pourront s'exprimer, si les conditions sanitaires le permettent

- La concertation a lieu pendant toute la durée des études et ce jusqu'à l'arrêt du projet de P.L.U. en Conseil Municipal.
- Un bilan de cette concertation sera réalisé avant l'arrêt du projet par le Conseil Municipal.

Aussi, n'hésitez pas à faire part de vos remarques sur l'évolution de la commune. Vous avez la possibilité d'écrire sur le registre de concertation qui est à votre disposition en Mairie, ou de faire part de vos observations, propositions pendant la réunion publique de concertation.
Le registre sera accompagné de certains documents (Porter A Connaissance de l'Etat, diagnostic territorial et paysager, projet communal) au fur et à mesure de l'avancement de la procédure.

LA PROCEDURE

La procédure est menée en collaboration avec de nombreuses personnes publiques associées (Etat, Chambres consulaires, Conseil Départemental, Régional, Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron, Pays de la Jeune Loire...).

Les études ont démarré en septembre 2021 avec **une réunion d'information auprès des élus.**
Une réunion avec le monde agricole est envisagée en octobre 2021 de façon à mieux connaître l'activité, les projets, les besoins et viser à un maintien de cette activité dans l'avenir.
Un diagnostic de la commune est en cours, avec une analyse des données Insee, une analyse paysagère et environnementale, une analyse de la consommation foncière afin de mettre en exergue les enjeux du territoire. Ce document sera consultable en mairie.
A la suite des enjeux du territoire, les élus définiront **leur projet de territoire pour les 10 prochaines années**, les projets en terme de développement de la commune au niveau de l'habitat, des secteurs de développement, au niveau économique, des équipements... tout en tenant compte des obligations en terme de réduction de l'artificialisation des sols. Ce projet sera également consultable en mairie.
Ce projet se traduira par **un zonage, des orientations d'aménagement et de programmation et un règlement.**

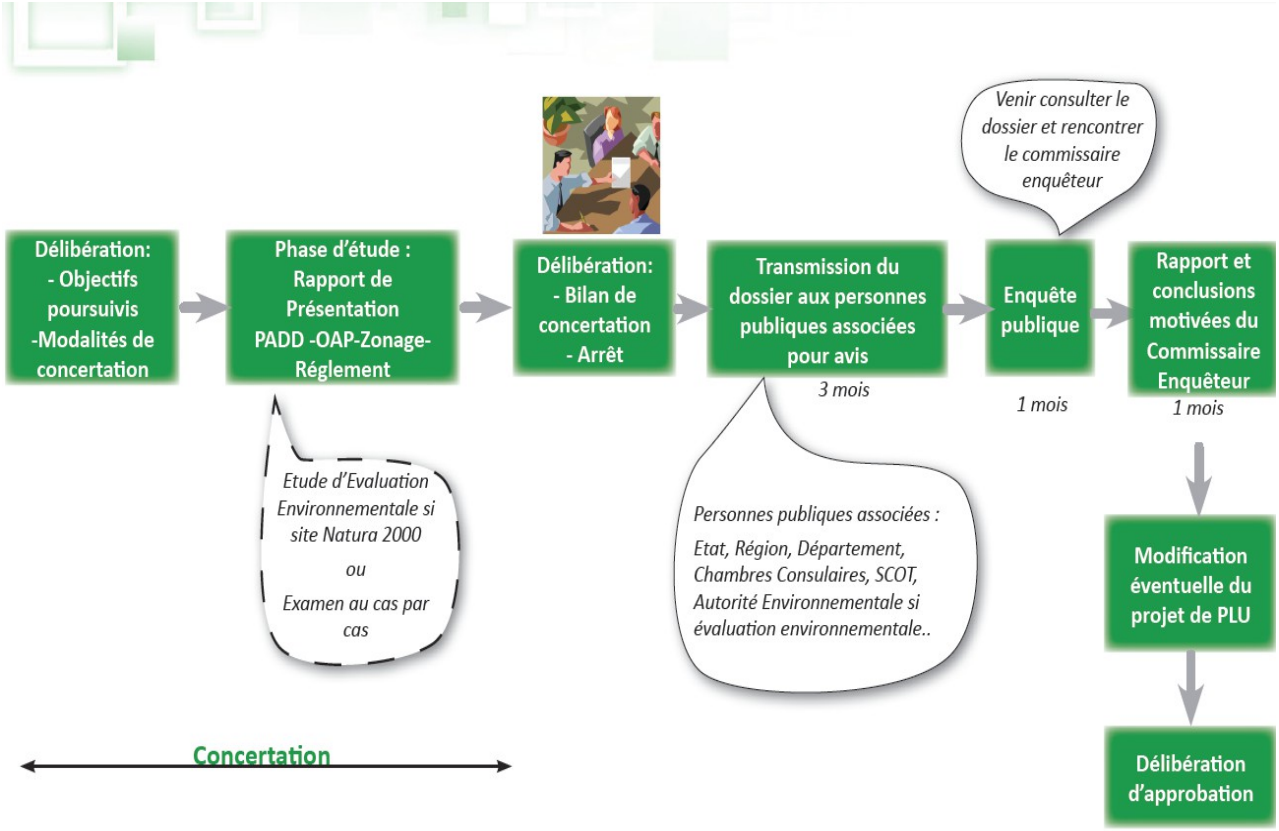

Nettoyons la nature

Sous l'égide de la communauté de communes Marches du Velay/Rochebaron, dans le cadre de la semaine du développement durable, il a été retenu et organisé une opération de nettoyage des fossés pour Valprivas.

Celle-ci a eu lieu le 2 Octobre, et a rassemblé une cinquantaine de bénévoles, soit 10% environ de la population. **Bravo !**

Cette opération a consisté en un ramassage des déchets sur un périmètre défini suivant le nombre de personnes présentes. Autant dire qu'une grande partie des axes routiers de la commune a pu être suivie, étant donné le nombre de bras.

En fin de matinée, la collecte s'est avérée moins volumineuse que celle de 2016, ce qui peut être considéré comme un signe positif de civisme.

Malgré tout, la vigilance doit rester de mise pour réduire les dépôts sauvages et maintenir un espace propre.

Un vin d'honneur, offert par la municipalité, a clôturé cette matinée.

Merci encore à tous les bénévoles !

Nos Associations

Champimystique :

Après un an d'inactivité en raison de la crise sanitaire, l'association Champimystique a pu reprendre son fonctionnement cet automne.
Après trois sorties découverte et cueillette de champignons, l'association a comptabilisé cette année **61 adhésions** adultes, et a accueilli une **douzaine d'enfants âgés de 6 à 14 ans**.
Des adhérents de tous âges et de tous horizons : Monistrol-sur Loire, Yssingeaux, Aurec-sur Loire, Bas-en-Basset, Valprivas et même de la plaine du Forez.
Ces sorties ont permis aux participants de découvrir différents secteurs de recherche en parcourant les forêts du Velay, du Haut Forez et du Livradois Forez.
Les pluies connues cet automne ont favorisé l'apparition de diverses espèces : cèpes, lactaires améthyste, pieds de moutons, lactaires et chanterelles grises pour le plus grand plaisir des participants.
Cette diversité d'espèces a permis aux adhérents de découvrir, de cueillir, et déguster le fruit de leur récolte à la maison.
Un échange sur la détermination des espèces et sur la gestion des cueillettes a pour habitude de clôturer ces après-midis de recherche.
Ces sorties sont surtout pour les adhérents l'occasion de se ressourcer et de créer du lien en prenant un bon bol d'air.
Les adhérents sont prêts à se retrouver l'année prochaine pour d'autres champi'aventures.

Rappel des objectifs de l'association Champimystique :

- Aller à la rencontre des champignons autour de randonnées découverte nature.
- Savoir reconnaître le bon biotope, définir une espèce à rechercher en fonction des saisons.
- Savoir gérer une cueillette, comment la traiter dans de bonnes conditions pour pouvoir la valoriser.

La cotisation annuelle est fixée à 5 Euros pour les adultes, elle est gratuite pour les mineurs. A très bientôt pour arpenter ensemble les forêts !
Mathieu FAY et toute l'équipe de Champimystique.
Mail : Champimystique43@laposte.net Page Facebook : **Champimystique**

L'École de Valprivas

Il nous paraît intéressant que chaque bulletin municipal contienne une page spécifique à l'école du village.
Cette rubrique permet de se remémorer des événements passés, de présenter les instances liées au fonctionnement de l'école et de mettre en avant les réalisations de nos écoliers.

L'école au fil des bulletins municipaux

FETE DE L'ECOLE

LE 22 DECEMBRE 2000

Les enfants ont préparé chansons et sketches pour le plus grand plaisir de tous.

Paru dans la Lettre de Valprivas Janvier, Février, Mars 2001

D.D.E.N.

Depuis longtemps, la commune de Valprivas ne recevait plus la visite de cet ami de l'école publique, présent sous cet acronyme =

Délégué **D**épartemental de l'**É**ducation **N**ationale.

Les délégués sont désignés par le directeur académique **pour 4 ans**, après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.
C'est donc une fonction officielle que chaque délégué exerce dans l'école dont il a la charge. Il est **membre de droit** du Conseil d'école.

Ses attributions sont multiples, au-delà d'un rôle traditionnel de surveillance des bâtiments scolaires (structure de l'école, état des locaux, matériel, sécurité...):

- **Incitation** : il lui appartient de favoriser la création et le développement des œuvres complémentaires de l'école publique. Ces actions ne peuvent être menées à bien que si elles sont conduites en harmonie avec les enseignants, les parents, les élus.
- **Coordination** : le caractère officiel de la fonction confère au D.D.E.N. un rôle opérationnel et non pas seulement consultatif. Ses interlocuteurs peuvent se situer aux différents échelons de la hiérarchie administrative, académique ou municipale. Il doit rencontrer les élus ainsi que les associations qui gravitent autour de l'école. C'est ainsi que son action peut être déterminante dans la suite donnée aux débats du Conseil d'école.
- **Médiation** : Il doit contribuer à la bonne entente indispensable à la réussite des différentes activités scolaires et périscolaires entreprises ou projetées. Placé à la charnière entre l'école, la commune et les parents d'élèves, il peut aider à résoudre d'éventuelles situations conflictuelles en jouant pleinement son rôle de médiateur.

Sortie au théâtre d'Yssingeaux MAT - CP

En ce début de Novembre, les enfants de maternelle et CP sont allés au théâtre d'Yssingeaux.
Le rideau s'est ouvert sur un décor familier : une cuisine.
Sur une musique dansante une ménagère a fait son entrée… Avec son solo décalé et dansé, elle a proposé aux enfants un jeu scénique plutôt clownesque. Les rires ont fusé de toute part dans la salle.
Ça rebondit, ça s'emboîte, ça glisse, ça coule.
Balai, farine, verres et chiffons font bon ménage et ça déménage.
Une invitation à une drôle de dégustation dans la bonne humeur.

À table!

De retour à Valprivas, les enfants se souviennent des fantaisies de la comédienne et redécouvrent le coin dînette de la classe de maternelle où les jeux d'imitation se renouvellent dans la joie.

Des nouvelles des CE1 – CE2 – CM1 – CM2 de Valprivas

Du sport…

En octobre, nous avons découvert le tennis grâce à un prêt de matériel organisé par l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré). Nous avons donc pris le chemin du stade, comme chaque jeudi après-midi de beau temps, mais cette fois pour le terrain de tennis où nous avons mené de très beaux matchs !

… et de l'histoire

Et le 12 novembre, nous nous sommes réunis devant le monument aux morts. Nous avons préparé la commémoration du 14 novembre, où vous avez pu entendre certains d'entre nous lire le nom des soldats morts pour la France en 1914-1918.

A cette occasion, nous étudions aussi un poème et nous souhaitons le partager avec vous. Ce texte date de 1870, et à l'époque, la première guerre mondiale n'avait pas encore eu lieu. Mais d'autres guerres faisaient d'autres victimes, et Arthur Rimbaud a voulu leur rendre hommage. C'est donc un hommage à tous les soldats tombés au combat.

A la première lecture, on ne se rend pas forcément compte qu'il parle de guerre, mais avec la maîtresse nous avons recherché quelques indices qui montrent que le « dormeur » est en fait un soldat tué au combat. **Nous les avons soulignés pour vous.** Bonne lecture !

Le dormeur du val

C'est un trou de verdure où chante une rivière
Accrochant follement aux herbes des haillons
D'argent ; où le soleil, de la montagne fière,
Luit : c'est un petit val qui mousse de rayons.

Un soldat jeune, bouche ouverte, tête nue,
Et la nuque baignant dans le frais cresson bleu,
Dort ; il est étendu dans l'herbe sous la nue,
Pâle dans son lit vert où la lumière pleut.

Les pieds dans les glaïeuls, il dort. Souriant comme
Sourirait un enfant malade, il fait un somme.
Nature, berce-le chaudement : il a froid.

Les parfums ne font pas frissonner sa narine ;
Il dort dans le soleil, la main sur sa poitrine
Tranquille. Il a deux trous rouges au côté droit.

Arthur Rimbaud

Mobi Pouce

Cela fait maintenant 2 ans que Mobi'Pouce permet aux habitants des communautés de communes de Loire Semène, des Marches du Velay-Rochebaron, des Sucs et du Pays de Montfaucon de se déplacer autrement. **Même si le contexte sanitaire n'a pas favorisé le développement de la pratique, nous sommes fiers d'annoncer que nous sommes désormais 500 à adhérer à la communauté Mobi'Pouce**. Nous avons aussi profité de 2021 pour améliorer Mobi'Pouce… Le Mobi'Pouce nouveau sera encore plus performant, encore plus pratique, encore plus proche de vous.

PLUS PERFORMANT ◊ La communauté de communes du Haut-Lignon et ses 6 communes (**Chenereilles, Le Chambon sur Lignon, Le Mas de Tence, Le Mazet Saint Voy, Saint Jeures et Tence**) ont décidé de nous rejoindre. Grâce à eux Mobi'Pouce renforce son offre en faveur de la mobilité en Jeune Loire.

PLUS PRATIQUE ◊ Il est désormais possible de planifier ses trajets **et de pouvoir échanger avec les membres de Mobi'Pouce** grâce à la communauté **Mobi'Pouce sur l'application Mov'ici**. Comment ça marche ? C'est très simple, il suffit d'installer l'application ou de se rendre sur le site www.movici.auvergnerhonealpes.fr puis de renseigner votre adresse mail, numéro de téléphone et un mot de passe. Vous pourrez ensuite rejoindre librement la communauté (et en plus c'est gratuit).

PLUS PROCHE DE VOUS ◊ Avec une dizaine de nouveaux arrêts portant le nombre total d'arrêts à **140, 500 inscrits engagés et convaincus mais aussi 22 aires de covoiturage réparties partout sur le territoire**, il est désormais plus facile de partager ses trajets en Jeune-Loire. Alors n'hésitez plus et rejoignez le mouvement !

L'info en plus ◊ Les modalités d'inscription restent les mêmes, soit dans les mairies, soit sur le site internet www.mobi-pouce.fr. Le fonctionnement ne change pas non plus, une personne souhaitant rejoindre le dispositif doit avoir au minimum 16 ans (avec autorisation parentale au préalable) et peut s'inscrire en tant que conducteur, autostoppeur ou les deux.

Le covoiturage est tout à fait possible avec les inscrits Mobi'Pouce tout en respectant les gestes barrières et en aérant régulièrement le véhicule. Pour avoir plus d'informations sur le dispositif, vous pouvez nous contacter par téléphone au **06 75 24 75 47 ou par mail à mobilite@pays-jeuneloire.fr**

Actualités Culturelles

Artem :

CABARET d'un JOUR
GALAPIATS, GALOPINS, MATRUS, MARMOTS et cie....
Chantons les Enfances

Quand j'étais petit, je n'étais pas grand, j'avais des culottes en fromage blanc...
Du petit Quinquin au gros Rogin, de St Nicolas aux pays d'enfance,
chansons, souvenirs, textes à dire et à sourire...

Dimanche 5 décembre à 15h00 - Maison de la Presle
*Animé par **l'association ARTEM** avec des habitants d'ici et d'ailleurs*
PAF : 5 euros - enfants gratuit

STAGE CONTES
samedi 29 et dimanche 30 janvier 2022
Maison des Ecoliers
Valprivas

animé par Brigitte Carle /association ARTEM
10h-13h et 14h-17h - coût 25€ (+10€ adhésion)

Ce stage s'adresse à tous ceux qui ont envie d'apprendre à raconter (jeunes, vieux, animateurs, enseignants, bibliothécaires, papis, mamies...) :
** d'où viennent les contes, comment ils voyagent et se transmettent*
** quel conte choisir de raconter, quand et pourquoi*
** raconter seul, à plusieurs, faire son film, images au poing, urgence à dire, embarquer, s'étonner*

Renseignements, inscriptions : artem.theatre@wanadoo.fr - 06 80 20 65 82

Spectacle vivant à Valprivas !

Le Groupe ToNNe, compagnie de théâtre de rue basée dans la Drôme, sera en résidence de création **du 1er au 12 décembre** dans la commune. Cette résidence est accueillie par l'association Superstrat, en partenariat avec la Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron et la commune de Valprivas, avec le soutien du département de la Haute-Loire.

La compagnie vient travailler sur l'écriture de son prochain spectacle, *Une soupe paysanne*, qui s'inspire du recueil de témoignages « Être paysans ensemble, 19601990 : une page de l'histoire du syndicalisme paysan en Drôme ». Ces récits racontent comment les paysans ont cessé de croire dès les années 60 à la notion de développement ininterrompu et ont défendu une vision solidaire et soutenable du monde agricole. De la lutte contre l'accaparement des terres à celles pour des prix de vente décents et une agriculture durable, ces témoignages traduisent avant tout une vision du monde faite de fraternité et de partage.

Le Groupe ToNNe puise dans ces histoires, les mêle à d'autres récoltées sur le chemin de la création et se questionne en parallèle sur l'importance des professions du spectacle, à l'heure où les reconversions vers les métiers de la terre et du vivant sont toujours plus nombreuses.

Samedi 11 décembre, la compagnie nous invite à partager une première maquette du spectacle ***Une soupe paysanne*** nourrie des 10 jours d'écriture et de rencontres passés dans la commune. Cette soirée prendra la forme d'une veillée conviviale entre moments joués, discussions informelles, préparation et dégustation collective d'une soupe. Chaque spectateur(trice) est invité(e) à apporter un légume de son choix !

Le Groupe ToNNe… c'est du lourd !

Le Groupe ToNNe a été fondé en 2010 par le comédien et metteur en scène Mathurin Gasparini qui assure la direction artistique. Basée dans la Drôme, la compagnie crée des formes théâtrales pour l'espace public ou des lieux non-dédiés au spectacle vivant, privilégiant le déplacement, tant physique qu'intérieur, des spectateurs. Sa démarche est avant tout citoyenne et artistique, ancrée dans le territoire et ouverte sur le monde.

Le Groupe ToNNe prétend apporter des réponses artistiques originales, qui s'appuient sur l'architecture, la sociologie, l'anthropologie, le travail social, l'éducation populaire, les nouvelles technologies, les recherches formelles théâtrales et dramaturgiques, et les questionnements contemporains. Il travaille sur la construction de situations nouvelles, surprenantes, amusantes, voire dérangeantes, mais toujours susceptibles d'amener un autre regard sur le monde alentour. Le Groupe ToNNe adapte son jeu aux espaces rencontrés, aux réactions du public, aux interactions entre les comédiens et privilégie l'improvisation collective, la place du spectateur, l'ouverture à tous les types de publics et le décalage artistique.

Site internet : https://www.groupetonne.com

Présentation de Superstrat (association organisatrice)

Superstrat accompagne des pratiques artistiques dans les champs pluridisciplinaires et contemporains des arts de la rue, du cirque, de la danse et de la performance. Cet accompagnement se traduit par la mise en place de résidences d'artistes, de présentations de spectacles finalisés, de projets d'action culturelle pour toutes et tous et de formations professionnelles.

Superstrat déploie ses activités de manière itinérante, en partenariat avec de nombreux acteurs des départements de la Loire, de la Haute Loire et du Puy de Dôme, en milieu rural ou urbain, dans des lieux dédiés ou non-dédiés au spectacle vivant. Cette démarche ouvre le champ à l'implication croissante et pérenne de partenaires et d'habitant·e·s dans la construction de « parcours d'expériences artistiques » partagés.

Retrouvez tous nos rendez-vous sur notre site internet : www.superstrat.fr

Nos recettes de grand-mères

Retour sur le précédent bulletin :
Nous avons eu un agréable commentaire sur la recette proposée sur le précédent numéro :

« La soupe aux choux des Barraques.
La recette proposée dans le dernier numéro du bulletin nous a fait sourire en nous rappelant celle que nous partagions avec nos voisins, Joannès Coutanson, les familles Malon et Favier dont les Anciens de Valprivas se souviennent sûrement. Dans les années 80, il n'y avait que 4 «feux» au hameau.
Ayant entendu parler de «leur» soupe aux choux, la véritable, nous avons proposé de l'organiser à la maison.
Joannes C. cuisinier reconnu, apportait deux grands chaudrons et officiait devant la cheminée dès le début d'après-midi. Les uns apportaient le bois, les autres, choux, pommes de terre ou boissons.
Le secret de cette soupe était dans le morceau de lard vieux qui donnait un goût inimitable à celle-ci, aux choux effeuillés et émincés grossièrement accompagnés de quelques pommes de terre. Dans le second chaudron, un peu plus tard, on faisait cuire la charcuterie, saucisses et lard qui se mangeaient à part.
En soirée, parents, enfants et les premiers petits-enfants venaient partager la soupe, un peu serrés sur des tables de fortune. Dans la conversation français et patois se mélangeaient ; Jean-Marie Favier sortait de sa réserve pour raconter avec humour les anecdotes du pays. Pendant plusieurs années nous avons apprécié cette soupe au lard vieux mais aussi à la profonde sympathie partagée.»

Mme Madeleine THOMAS

Nouvelle recette :

« Quand nous étions petits avec ma sœur et mon frère, notre maman nous faisait un matefaim. Il complétait souvent le repas du soir. Elle préparait la pâte au "pif".
J'en fais de temps en temps :

6 c. à soupe de farine, 2 œufs, un peu de sel.
On mélange les œufs battus avec la farine puis on ajoute peu à peu du lait jusqu'à obtention d'une pâte semi- liquide.
Mettre à chauffer 3 c.à soupe d'huile dans une poêle; verser la préparation et cuire environ 4mn de chaque coté....C'est prêt.

Mais je n'ai jamais retrouvé le même goût ...C'était peut être celui de l'enfance.....
Aujourd'hui, je le fais salé, avec du gruyère ou du fromage de chèvre et une salade verte, ou sucré.
A qui le tour? »

une inconnue ?

Nota Bene : Bien entendu de nombreuses versions du Matefaim existent !
N'hésitez pas à nous faire connaître la vôtre ou toute recette pouvant satisfaire nos papilles !

Informations Pratiques

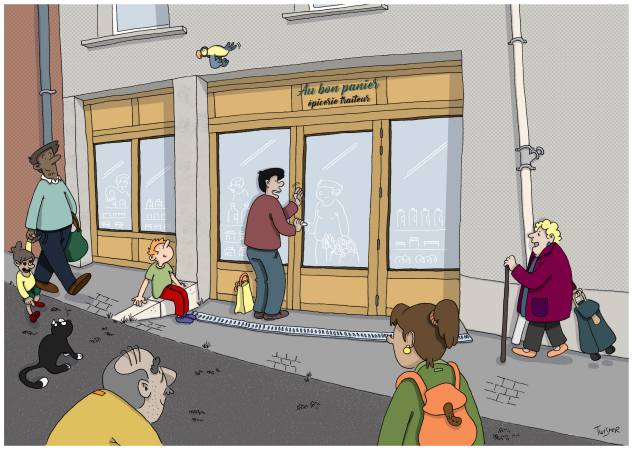

AU BON PANIER :

Horaires d'ouverture de l'épicerie:

Lundi : fermé
Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi :
8h30 - 12h30 16h00 - 19h30
Jeudi : 8h30 - 12h30, fermé l'après-midi
Dimanche : 8h00 - 12h30

MAIRIE ET AGENCE POSTALE :
Ouverture du lundi au vendredi et le
1er et 3ème samedi du mois : de 9h - 12h00
Levée du courrier du lundi au vendredi à11h30, le samedi à 8h.
Tél : 04 71 66 72 64
Email : mairie@valprivas.com

OFFICE DE TOURISME : www.tourisme-marchesduvelayrochebaron.fr

BIBLIOTHEQUE : Samedi 10h -11h

CLUB DES TILLEULS : Mardi 14h - 17h30.

THEATRE : Mardi 20h30 - 22h30 sauf vacances scolaires.
Renseignements : Jeanine BERNAUD ou Danielle BSERENI.

SOIREES TAROT : Lundis 20h30 -23h.
Renseignements auprès de Chambouvet Jean-Michel au 06.81.42.91.47.

BOULES : Mercredi et samedi à partir de 15h même jours fériés.

VELO : Dimanches, Vélo de route, aux beaux jours à 8h et VTT en hiver à 9h, départ devant « Le Courpatta ».

VAL'TONIC : (sauf vacances scolaires) **Zumba enfants :**Lundi 16h30 – 17h30 **Gym:** Mardi 19h – 20h, **Sophrologie :** Jeudi 19h – 20h (suivant calendrier annuel de 14 séances), **Marche Active :** Samedi 9h -10h, **Aéroboxe :** Samedi 10h30 – 11h30

Si vous constatez une anomalie, erreur ou omission dans la liste ci-dessus veuillez nous en informer (mairie@valprivas.com).

Pour toute idée, suggestions, remarques, participations n'hésitez pas à nous contacter a l'adresse suivante: service.communication@valprivas.fr

Nos annonceurs

Pour continuer à faire partie de nos annonceurs **pour l'année 2022** ou si vous souhaitez rejoindre notre page, merci de contacter la mairie au **04.71.66.72.64** ou **mairie@valprivas.com** et de nous faire parvenir votre carte de visite.